

Annexes :

1. Grille d'analyse Agenda 21 local

	Non	Pris en compte	Non pris en compte	Commentaires
1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,...) ?				
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (quartier, village, commune, supra) ?				
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?				
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?				
5. Le projet mobilise-t-il des financements ou des contributions solidaires et/ou locales (hors RW) ?				
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (emploi, économie, service, lien social, bien-être, ...) ?				
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé, ...) ?				
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?				
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?				
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?				
11. Ce projet est-il conçu de manière à éviter des risques possibles mais non prouvés (principe de précaution) pour l'humain et son environnement ?				
12. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets, ...)?				
13. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?				
14. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?				
15. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?				
16. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale, ...) ?				

## 2. Critères architecturaux (AAU)

### LISTE DE CRITERES RELATIVE A LA RENOVATION/REAFFECTATION DE BATIMENTS

#### Le projet respecte-t-il les principes de la charte de Venise ?

- le critère d'authenticité : la nouvelle affectation du bâtiment est-elle compatible avec la sauvegarde du caractère authentique et des caractéristiques patrimoniales de celui-ci ?
- le critère de lisibilité : les interventions contemporaines sont-elles facilement repérables ? la restauration évite-t-elle le faux vieux ?
- le critère de réversibilité : les qualités historiques et patrimoniales du bâtiment sont-elles préservées ? sera-t-il possible de revenir à l'état antérieur si les circonstances le nécessitaient ?

#### Les caractéristiques agro-géographiques du bâtiment sont-elles maintenues ?

- volumétrie (gabarit, pente de toitures, absence ou non de débordement, de lucarnes, ...)
  - matériaux (toiture, façades, encadrement et soubassement, ...)
  - ouvertures (équilibre pleins/vides, rythme des ouvertures, lignes verticales)
- ... de manière à ce que, après transformation, il soit toujours possible d'identifier la région agro-géographique à laquelle le bâtiment appartient.

#### Les façades sont-elles toujours lisibles (en priorité la façade avant) ?

- est-il toujours possible de repérer les anciennes fonctions grâce aux ouvertures en façade avant (ce critère est important pour l'habitat traditionnel mais il peut également être appliqué à certains bâtiments témoins d'une industrie ou d'un artisanat anciens) ?

#### La performance énergétique du bâtiment a-t-elle été améliorée ?

- dans les bâtiments classés ou à forte valeur patrimoniale, un équilibre est à rechercher entre utilisation rationnelle de l'énergie et sauvegarde des éléments patrimoniaux

#### Les détails patrimoniaux de qualité sont-ils préservés ?

- détails architecturaux, éléments constructifs ou patrimoniaux particuliers (encadrement de porte sculpté, potale encastrée dans une façade, chasse-roues, épi de toiture, millésime, ...) ?

#### A-t-on veillé à la bonne intégration et à la recherche d'une expression contemporaine des nouveaux éléments fonctionnels éventuels ?

- escalier de secours, panneaux solaires, antenne satellite, ...

#### Le projet respecte-t-il un rapport coût/qualité raisonnable ?

Le budget est-il bien réparti en fonction des priorités du programme mais aussi des critères de sauvegarde ?

Les techniques de restauration sont-elles justifiées, appropriées ?

Les matériaux utilisés ont-ils un bon rapport qualité/prix ?

#### **Propositions de critères prioritaires**

1. Le projet respecte-t-il les caractéristiques patrimoniales du bâtiment ? (le programme de la nouvelle affectation et le projet qui en découle permettent-ils de les sauvegarder - caractéristiques propres pour le patrimoine monumental, caractéristiques agro-géographiques pour l'habitat traditionnel)
2. La lecture de l'ancienne fonction du bâtiment est-elle préservée ? (lisibilité des façades, lisibilité et réversibilité des nouvelles interventions)
3. Le projet est-il abouti jusqu'aux détails ? (sauvegarde des détails architecturaux et des éléments patrimoniaux et constructifs particuliers, intégration des nouveaux éléments fonctionnels, amélioration de la performance énergétique)

## LISTE DE CRITERES RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES

### L'aménagement est-il global ?

- prend-il en compte la structure villageoise et les flux de circulation dans leur ensemble ?
- le périmètre d'aménagement est-il pertinent (par rapport au budget mais aussi par rapport aux besoins des gens et à la structure du village) ?
- tient-il compte de l'articulation aux espaces privés riverains ?
- la bonne coordination des travaux a-t-elle été envisagée ?

### L'aménagement correspond-il au caractère rural du lieu ?

- prend-il en compte - et valorise t-il le cas échéant - les caractéristiques principales du lieu (les lignes de force de l'espace, la qualité des façades avoisinantes, les éléments végétaux, la présence de l'eau, ...) ?
- fait-il bien la synthèse entre le génie des lieux et les besoins exprimés ?
- cet aménagement est-il bien spécifique au lieu, non transposable dans un autre endroit ?

### L'aménagement est-il convivial ?

- est-il accessible à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite ?
- assure-t-il une bonne transition entre les espaces publics et privés ?
- est-il sécurisant ?
- est-il susceptible de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants (en fonction des informations récoltées lors de la consultation préalable notamment) ?

### L'aménagement est-il intégré ?

- l'aménagement correspond-il à l'image que la commune veut se donner ? à une stratégie communale préalablement définie (éventuellement via un document d'aménagement du territoire tels que schéma de structure, PCA ou RCU) ?
- prévoit-il un mobilier de qualité, sobre, contemporain et en quantité mesurée (utilisation du mobilier comme élément de composition et non de décoration) ?
- les petits services présents sur la place sont-ils regroupés au maximum (cabine électrique, abribus, poubelle, boîte aux lettres, toilettes publiques, ...) ?
- les détails d'aménagement sont-ils soignés ?

### L'aménagement est-il durable ?

- maintient-il la polyvalence du lieu ou assure t-il cette polyvalence ?
- l'aménagement est-il réversible ?
- les matériaux utilisés sont-ils adaptés aux caractéristiques du lieu et aux fonctions envisagées ?
- permettent-ils un entretien aisé ?
- le projet ne prévoit-il pas une imperméabilisation excessive des sols ?
- le coût de l'aménagement n'est-il pas excessif ? y a t-il un équilibre entre le prix et la qualité recherchée ?

### **Propositions de critères prioritaires**

1. Le périmètre d'aménagement est-il pertinent ? (en fonction de la structure du village et des flux de circulation, des besoins exprimés et des objectifs du projet, du budget)
2. Le projet fait-il bien la synthèse entre le génie des lieux et les besoins et objectifs exprimés ? (respect du caractère rural, valorisation des potentialités du lieu, polyvalence de l'espace, accessibilité et convivialité, durabilité de l'aménagement intégré ...)
3. Le projet a-t-il un bon rapport qualité/prix ? (investissement dans l'aménagement « structurel » et non dans l'accumulation de détails « décoratifs » ou dans le geste architectural, utilisation de matériaux durables)